



MOTION DE SOUTIEN AU PEUPLE UKRAINIEN VICTIME DE LA GUERRE

Le Conseil de l'Ordre des Avocats du Barreau de Grenoble a voté le 16 mars 2022 à l'unanimité la motion de soutien au peuple ukrainien, victime de la guerre.

Particulièrement sensible à la situation en Ukraine et aux souffrances endurées par le peuple ukrainien,

RAPPELLE son attachement aux Droits fondamentaux des peuples à disposer d'eux même.

CONDAMNE l'intolérable agression perpétrée aux portes de l'Europe contre un pays démocratique et souverain au mépris de toutes les règles de droit international,

CONDAMNE les exactions commises contre les populations civiles,

EXPRIME sa totale solidarité à l'égard du peuple ukrainien.

S'INSURGE contre la répression subie par les opposants russes au conflit.

RAPPELLE son engagement au côté des avocats et du Barreau National ukrainien et des Barreaux des pays limitrophes.

INVITE les avocats à assister les personnes en quête de protection internationale.

Fait à Grenoble le 16 mars 2022